

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donnés pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL22

FONCIER

Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n° 20260423DEL35 du 23 avril 2026 intitulée "Cession de l'ancien chemin communal, situé avenue Jean Monnet et non cadastré au profit des sociétés Novotel et Aréa"

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20260423DEL35 du 23 avril 2026, le Conseil Municipal a autorisé la cession, au profit des sociétés Aréa et Novotel, de portions de l'ancien chemin communal non cadastré situé avenue Jean Monnet.

Préalablement au dépôt des documents d'arpentage, le géomètre-expert en charge du dossier a constaté que le plan cadastral de la commune de Bron avait fait l'objet d'une mise à jour en 2024, postérieurement à l'établissement desdits documents. Cette mise à jour n'emporte aucune modification de la numérotation des parcelles concernées mais impose la reprise des documents d'arpentage sur la base du nouveau plan cadastral, entraînant une évolution des superficies cédées et, par suite, de leur valeur vénale.

La délibération n° 20260423DEL35 prévoyait deux cessions, une de 368 m² pour la société Aréa, d'une valeur vénale de 36 800 euros, et une autre de 442 m² pour la société Novotel, d'une valeur vénale de 44 200 euros.

Sur la base du plan de division actualisé, les superficies s'établissent désormais pour le terrain de Aréa à 333 m² pour une valeur vénale de 33 300 euros. Pour le terrain cédé à la société Novotel la superficie s'établit désormais à 471 m² estimé à une valeur vénale de 47 000 euros.

Il convient en conséquence de rectifier la délibération n° 20260423DEL35 du 23 avril 2026 et d'autoriser la cession de ces portions de terrain sur ces nouvelles bases, conformément aux documents annexés.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la rectification de la taille et du prix du terrain cédé à la Société Aréa dans la délibération n° 20260423DEL35 du 23 avril 2026, en les remplaçant par « la cession pour 33 300 euros, auprès de la société Aréa, des parties du chemin communal pour une superficie de 333 m² ».
- **APPROUVER** la rectification de la taille et du prix du terrain cédé à la Société Novotel dans la délibération n° 20260423DEL35 du 23 avril 2026, en les remplaçant par « la cession pour 47 000 euros, auprès de la société Novotel, des parties du chemin communal pour une superficie de 471 m² ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,



Jérémie BRÉAUD
LE MAIRE
13 oct. 2026